



© DG Trésor

## Lettre économique d'Égypte

N° 88 – Septembre 2018

Chers amis lecteurs,

*Cette reprise après l'été est agitée. L'Égypte est manifestement testée par les marchés dans un contexte de crise des émergents dont on a vu cet été qu'elle s'était étendue de l'Argentine à la Turquie, l'Afrique du sud et le Nigéria. Tous se demandent qui sera le prochain ? Les spéculations parmi les experts vont bon train sur l'Égypte : en fera-t-elle partie ou sera-t-elle épargnée ? Plusieurs signaux ont été donnés récemment par les marchés avec l'annulation successive par le ministère des finances de quatre adjudications de T Bonds et T Bills, à chaque fois en raison de yields trop élevés, en hausse sensible par rapports aux dernières adjudications de référence. Si le marché a ainsi testé l'Égypte, le ministre des finances lui a clairement répondu : l'Égypte n'est pas aux abois, et peut se permettre de refuser des taux qu'elle juge trop élevés. Manière aussi de rassurer les marchés, le ministre des finances a annoncé l'adoption prochaine d'une stratégie de réduction de la dette, avec un objectif de la réduire à 70% du PIB d'ici 4 ans. Le Vice-ministre des finances, Ahmed Kouchouk, a pu déclarer récemment, en substance, que l'Égypte était protégée de cette crise grâce aux réformes qu'elle a menées ces deux dernières années. De fait, le programme FMI en cours apporte une protection certaine à l'Égypte, qui a ainsi pu corriger certaines de ses fragilités. Fort de cette confiance restaurée, le ministre des finances Mohamed Maaït a annoncé que l'Égypte comptait, comme en 2017 et 2018, revenir sur les marchés financiers internationaux, évoquant une possible émission de 5 milliards de dollars, visant prioritairement les marchés asiatiques.*

*Dans ce numéro de notre Lettre Economique, vous trouverez un point sur les échanges commerciaux France-Égypte au premier semestre 2018 : est-ce l'effet prix résultant de la forte dépréciation de la livre égyptienne qui pénalise nos produits et favorise la compétitivité des produits égyptiens, mais de fait on assiste par rapport à la période correspondante de l'année dernière non seulement à un tassement général de nos échanges, mais à une baisse sensible de nos exportations, tandis que les importations s'affichent en croissance. Résultat, si nous restons excédentaires, cet excédent se réduit de moitié sur ce premier semestre.*

*Nous poursuivons ce mois-ci notre exploration du secteur de l'électricité entamée le mois précédent. Après nous être intéressés en août aux acteurs du secteur et aux grandes données chiffrées du secteur, ce mois-ci nous nous intéressons à la production et la distribution avec un large focus sur le développement du renouvelable.*

*Enfin, la visite du Président Sissi en Chine, la cinquième dans ce pays depuis son arrivée au pouvoir, marque un net renforcement des liens économiques entre les deux pays, avec des avancées dans de nombreux secteurs, où la Chine n'hésite pas à mobiliser ses capacités de financement pour s'imposer. Si la Chine renforce sa présence dans ce pays clé de la Nouvelle route de la soie, l'Égypte paraît de plus en plus disposée à y répondre favorablement.*

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce numéro.

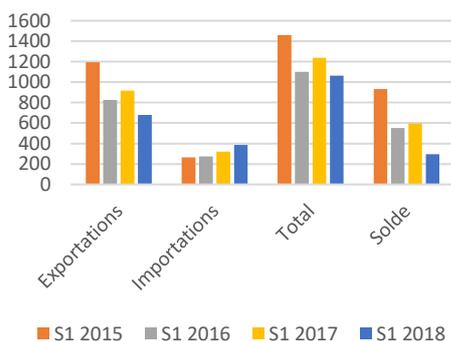
**Jérôme Baconin**  
Chef du Service Economique



## Relations bilatérales

Tarek Gharib

[tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr](mailto:tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr)



Evolution des échanges commerciaux bilatéraux (en M€) du point de vue de la France source : douanes françaises

## Le commerce France-Egypte au premier semestre 2018

Le volume des échanges commerciaux bilatéraux a été ramené de 1238 M€ à 1065 M€, soit une diminution de 14% en glissement semestriel (S1 2018 par rapport au S1 2017), soit le plus bas niveau atteint ces cinq dernières années. Nos exportations ont été ramenées de 916 à 680 M€ (-25,7% en g.s.) alors que nos importations sont passées de 322 à 385 M€ (+19,6%). Dans ce contexte, **notre excédent commercial bilatéral a été divisé par deux et s’est établi à 295 M€** (contre 594 M€ l’année dernière).

Les résultats du premier semestre confirment la difficulté de dégager une tendance générale sur l’évolution de nos échanges bilatéraux. C’est particulièrement le cas concernant l’analyse de l’évolution du montant de nos exportations qui fluctue de façon significative de semestre en semestre depuis cinq ans (+56% au S1 2015, -31% au S1 2016, +11% au S1 2017). Pour autant, le premier semestre 2018 est de loin la moins bonne performance des cinq dernières années. A l’inverse, après une baisse importante de 46% au S1 2015, **le montant de nos importations ne cesse d’augmenter d’un semestre sur l’autre**, à un rythme de plus en plus rapide, (+4% au S1 2016, +17% au S1 2017) et a atteint **leur plus haut niveau depuis 4 ans**.

Le classement de l’Egypte au rang des partenaires commerciaux de la France a peu changé. Au S1 2018, **l’Egypte est le 47<sup>ème</sup> client de la France** (-5 places) et **s’impose comme son 60<sup>ème</sup> fournisseur** (+1 place). En revanche, l’Egypte devient notre **19<sup>ème</sup> excédent commercial dans le monde** alors qu’elle se classait à la 10<sup>ème</sup> position au cours des deux dernières années. **Au sein de la région ANMO**, l’Egypte est le 4<sup>ème</sup> excédent (-1 place), le 9<sup>ème</sup> client (-2 places) et devient le 10<sup>ème</sup> fournisseur (+1 place) de la France.

Hormis le secteur des produits des industries agroalimentaires et le secteur des hydrocarbures naturels et des déchets dont le poids dans le total des exportations reste relatif, **tous les autres postes à l’exportation ont baissé dans des proportions variables mais significatives**.

Les ventes d’**autres produits industriels**, premier poste d’exportation aux S1 2017 et 2018, ont baissé de 19,9% à 296,6 M€, plombées par les **mauvais résultats pour la deuxième année consécutive des ventes de produits pharmaceutiques** (-25,2% à 97 M€), **chimiques et cosmétiques** (-5,1% à 101,9 M€). En hausse au S1 2017, les ventes de produits métallurgiques et métalliques se sont effondrées l’année suivante (-45,5% à 45,1 M€).

Second poste d’exportation aux S1 2017 et 2018, **les ventes d’équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique se sont également contractées de 15%** pour atteindre 260,1 M€. On notera tout de même une augmentation de nos **ventes de matériels électriques** notamment de **distribution et de commande électrique** (+60,9% à 30,5 M€), **autres matériels électriques** (+159,7% à 8,2 M€) ou encore des **piles et accumulateurs électriques** (+168,6% à 6,6 M€). Ces dernières ne compensent cependant pas la baisse de 54,4% à 13,6 M€ de nos **ventes d’ordinateurs et équipements périphériques** (alors qu’elles avaient connu une augmentation de 762% au S1 2017). Autres postes dynamiques à l’export au S1 2017, les ventes d’**instruments et appareils de mesure** ainsi que celles de **turbines et moteurs** ont respectivement chuté en 2018 de 6,1% à 77 M€ et de 80,1% à 3,1 M€.



Lettre économique d'Egypte n°88 – Septembre 2018 © DG Trésor

Si les ventes de **produits agroalimentaires**, troisième poste à l'exportation au S1 2018 (+1 place), sont restées stables (+1,7% à 62 M€), d'importantes fluctuations sont à noter. A commencer par les ventes de **sucre** qui ont été multipliées par 5 pour atteindre 26,2 M€ qui compensent les baisses des exportations de **produits laitiers** (-33,2% à 16,1 M€) et de **volailles** quasiment nulles alors qu'elles représentaient 7,8 M€ au S1 2017.

Les ventes de **matériels de transport** ont également connu des résultats négatifs (-22,1% à 41,9 M€), notamment les **aéronefs** (-66,2% à 9,9 M€). A noter cependant l'augmentation non-négligeable de 55,4% des ventes de **véhicules automobiles** (23M€ au S1 2018) permettant d'atténuer les pertes et faisant passer le poste au 4<sup>ème</sup> rang des exportations françaises en Egypte.

Les exportations de **produits agricoles** poursuivent quant à elles leur chute libre (-76,8% à 10,5 M€) entamée depuis 2016. Le plongeon des ventes de céréales constaté au S1 2017 (-70% à 34,2 M€) s'est accéléré au S1 2018 (-97%) pour atteindre le montant aussi symbolique que marginal de 1 M€.

Le secteur des **hydrocarbures naturels, de l'électricité et des déchets** est le seul à avoir connu une augmentation des exportations (+156% à 3,6 M€). En revanche, les ventes de **produits raffinés** ont été quant à elles divisées par 4 pour atteindre 3,3 M€ au S1 2018.

Enfin, l'embellie entrevue au S1 2017 pour le secteur de **l'édition et de la communication** (3<sup>ème</sup> poste d'exportations) ne s'est pas confirmée l'année suivante (-96,2% à 2,5 M€). L'exportation de **production de films cinématographiques** évaluée à 51,4 M€ au S1 2017 est retombée à une valeur quasi-nulle au S1 2018.

**Le volume des importations a augmenté de 19,6% au S1 2018 à 384,8 M€. Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> année consécutive de hausse des importations après la baisse de 46% constatée au S1 2015.**

La hausse de nos importations en provenance d'Egypte est essentiellement portée par les achats de **produits du raffinage du pétrole**. Alors que celles-ci étaient à l'arrêt au S1 2017, elles ont redécollé pour atteindre 89 M€ et représentent à elles seules **23% du total des importations françaises à partir de l'Egypte**.

Secteur traditionnellement important de nos importations, en provenance d'Egypte, les **achats d'autres produits industriels** restent le premier poste d'importation (56% du total) mais ont néanmoins connu une baisse de 6,8% pour atteindre 214 M€. La chute des **achats d'engrais et composés azotés** (-41% à 50,6 M€) aura été plus importante que la **hausse des achats de produits chimiques organiques de base** (+28,7% à 58 M€).

Bien que perdant une place au classement des importations (3<sup>ème</sup> au S1 2018), les achats d'équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique restent globalement stables (-2,3% à 28,2 M€).

On notera l'augmentation des importations de **matériel de transport** (+19,6% à 22,6 M€), de **produits agricoles, sylvicoles** et des **produits des industries agroalimentaires** qui enregistrent une augmentation de 9,3% pour atteindre 10,2 M€.

Enfin, on notera l'arrêt complet des achats de **GNL** au S1 2018 alors qu'ils représentaient encore 13 M€ au S1 2017.

[Retour sommaire](#)

**Relations bilatérales**

Kévin Besançon

[kevin.besancon@dgtresor.gouv.fr](mailto:kevin.besancon@dgtresor.gouv.fr)

Tarek Gharib

[tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr](mailto:tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr)**Déplacement du président Sissi en Chine**

Le président égyptien Al Sissi s'est rendu en Chine du 3 au 4 septembre 2018 afin de participer au Forum sur la coopération Chine-Afrique. **En marge de ce forum, plusieurs accords ont été signés pour un montant total avoisinant 20 mds\$ :**

1. un accord de 7,1 mds\$ pour développer une raffinerie dans la zone économique du canal de Suez ;
2. un accord de 4,4 mds\$ sur la construction d'une centrale thermique à charbon d'une capacité de 6 GW à El Hamrawein, sur la Mer Rouge ;
3. un accord de 2,7 mds\$ pour développer la centrale hydroélectrique à accumulation par pompage d'Attaqa ;
4. un accord de 3,5 mds\$ pour développer la deuxième phase du nouveau district administratif de la capitale administrative et une promesse d'investissements de 3 mds\$ dans le développement de la première phase du district ;
5. un prêt de 673,2 M\$ pour développer une ligne ferroviaire à grande vitesse reliant le 10 Ramadan à la nouvelle capitale ;
6. un accord de 45 M\$ pour développer le satellite Nile Sat 2 ;
7. trois contrats d'un montant total de 1 md\$ pour mettre en place dans la zone économique du Canal de Suez une zone industrielle textile, une usine de plaque de plâtre et une chaîne de production de produits textiles non tissés.

**Les projets chinois identifiés répondent aux priorités de développement affichées par les autorités égyptiennes**, en particulier les mégaprojets (Nouvelle Capitale, renforcement des capacités de génération électrique, transport urbain et inter urbain).

**Il s'agit de la 5<sup>ème</sup> visite du président égyptien depuis 2014** alors que son homologue chinois s'est rendu en Egypte en 2016, une première depuis 2009.

Les échanges bilatéraux Chine-Egypte ont connu un développement dynamique (+5%/an) entre 2010 et 2015. **Avec un volume total d'échanges avoisinant les 4,5 mds\$** (-15,4% en g.a.), **la Chine qui était le 2<sup>ème</sup> partenaire commercial de l'Egypte depuis 2014/2015** (+3 places depuis 2009/10), **a perdu une place en 2016/17**. La Chine demeure néanmoins le 1<sup>er</sup> fournisseur de l'Egypte.

Avec un stock d'IDE évalué autour de 550 M\$ et 150,6 M\$ d'IDE entrants en 2016/17 (+26,2% en g.a.), la Chine reste pour l'instant un investisseur modeste en Egypte (9<sup>ème</sup> position derrière le Qatar, 1% du total des flux. On observe néanmoins une dynamique positive depuis 2013/14 avec des flux multipliés par 24.

**L'Egypte a rejoint l'initiative de la Route de la soie le 27 juin 2015**. Elle y est représentée par l'*Egyptian Businessman Association* (EBA). Au mois d'août 2015 la banque égyptienne CIB est devenue la première institution financière du continent africain sélectionnée par la Banque de Chine pour contribuer à l'élaboration des montages financiers attenants aux projets d'infrastructures de la Route de la Soie. Avec 8% du trafic maritime mondial, le Canal de Suez constitue un axe stratégique pour les exportations chinoises vers l'Europe et constitue le fondement de l'intérêt chinois pour l'Egypte dans le cadre de la BRI.

En août 2015 l'Egypte est devenue un membre fondateur de l'*Asian Infrastructure Investment Bank* (AIIB), où elle détient 0,68% du capital et 0,82% des droits de vote.

[Retour sommaire](#)

## Politique sectorielle

Kévin Besançon

[kevin.besancon@dgtresor.gouv.fr](mailto:kevin.besancon@dgtresor.gouv.fr)

## Le secteur de l'électricité poursuit le grand bond en avant de génération initié en 2014

Pour pallier le déficit des années 2012-15, **16,6 GW ont été installés sur la période 2012-17** (contre 13,2 GW prévus dans le plan quinquennal), soit une croissance de 56% et un doublement des capacités de production sur 10 ans. **18 GW supplémentaires doivent être installés d'ici fin 2020, (+26% par rapport aux capacités actuelles)**. Afin de réduire son déficit pétrolier (17,5% des importations en 2017), l'Égypte privilégie les centrales à gaz, à charbon, hydroélectriques, solaires, éoliennes et prochainement nucléaire. Son **mix électrique reste cependant peu diversifié en 2017 : 78% gaz, 14% pétrole, 7% hydroélectricité et 1% énergies renouvelables**.

*Les centrales à gaz à cycle combiné : colonne vertébrale du futur mix électrique*

Le groupe allemand Siemens a débuté en 2015 la construction de **trois centrales thermiques à gaz à cycle combiné d'une capacité totale de 14.4 GW (4,8 GW chacune) pour un montant total de 7.2 mds\$** situées à Beni Suef, la Nouvelle Capitale et Burullus. Inauguré en juillet 2018 (pour un fonctionnement à pleine capacité fin 2019), ce projet va permettre à l'Égypte **d'accroître de plus de 40% sa capacité totale de production électrique et d'assurer un surplus de 25% d'électricité par rapport à sa consommation**. Par ailleurs, les **trois centrales thermiques devraient consommer à terme 20 mds m3 de gaz par an, soit l'équivalent de 40% de la production de gaz naturel égyptien en 2017**, aggravant fortement la dépendance au gaz du mix électrique égyptien.

Un autre projet de centrale à gaz à cycle combiné de 2,25 GW à Louxor est également en négociation depuis 2015 avec le Saoudien ACWA Power qui a remporté l'appel d'offres du projet, en partenariat avec l'Égyptien Hassan Allam Holding Co., l'Américain General Electric et le Chinois SEPSCO. Le montant global de l'investissement dépasserait les 2,2 mds\$ avec 25% de financements égyptiens via Hassan Allam Holding Co.

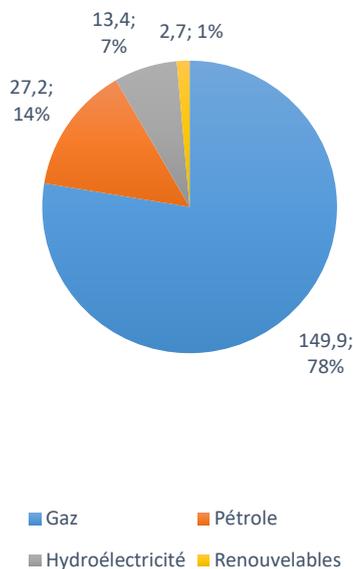
*L'émergence de capacités de génération à charbon*

Le projet de centrale d'Oyouun Moussa (région de Suez), en discussion depuis 2015 avec l'Émirati Al Nowais, a été officiellement lancé en juillet 2018 par le ministre de l'Électricité pour une mise en service prévue en 2022. Elle devrait devenir **la 1<sup>ère</sup> centrale thermique à charbon d'Égypte avec une capacité totale de 2,6 GW pour un montant de 4 mds\$**.

Un autre projet pour une centrale de **6 GW à El Hamrawein**, sur la Mer Rouge a également été signé en EPC (*Engineering, Procurement and Commissioning*) entre le ministère de l'Électricité égyptien et les entreprises chinoises Dongfang Electric Corp. Et Shanghai Electric Group à l'occasion du déplacement du président Sissi en Chine le 3 septembre 2018. Ce projet devrait être développé en trois phases de 2 GW chacune sur une période de six ans à partir de 2019 par les deux entreprises chinoises et l'entreprise égyptienne Hassan Allam Holding Co. **Le projet d'un montant total de 4,4 mds\$ serait financé à hauteur d'environ 1 md\$ par des banques commerciales égyptiennes, le reste étant couvert par des prêts commerciaux chinois**.

*Un programme ambitieux de génération à partir d'énergies renouvelables*

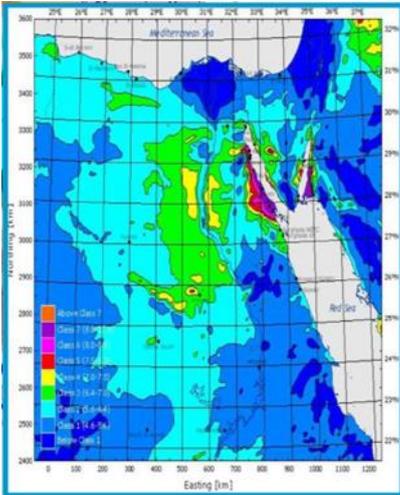
Le gouvernement égyptien dispose d'un parc éolien de 1550 MW (NREA : *New and Renewable Energy Authority* 970 MW et EEHC *Egyptian Electricity Holding Company* : 580 MW) et s'est



Sources du mix électrique égyptien en 2017 (en tWh et en %). Source : Service Économique



Arrivée des mâts des premières éoliennes sur le site de Ras Gharib pour le projet du consortium Engie – Toyota Tsusho – Orascom. Septembre 2018. Source : Service Économique

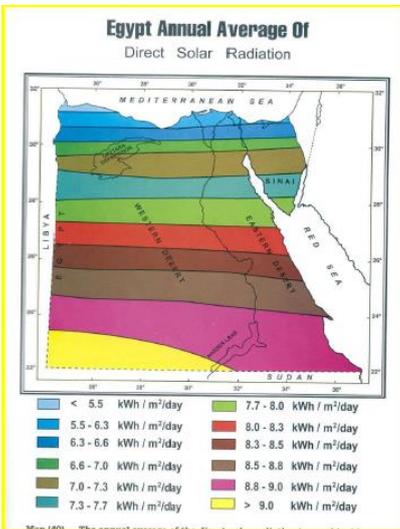


Carte du potentiel éolien en Egypte. les régions en rose/pourpre représentent le plus fort potentiel et sont celles où se trouvent les sites de Ras Gharib et Gabal El Zeit. Les régions en jaune au centre sont celles où se trouvent les sites de moyenne-Egypte, au potentiel inférieur.  
Source NREA : 2016

fixé pour objectif d'atteindre **20% (12% éolien, 5.8% hydroélectrique et 2.2% solaire) d'énergies renouvelables dans le mix électrique d'ici 2022, puis 37% d'ici 2035**. Le gouvernement privilégiait le modèle EPC jusqu'en 2017 pour le développement du renouvelable. Les derniers projets de ce type sont la ferme éolienne de 580 MW à Gabal El Zeit, inaugurée en juillet 2018, la centrale photovoltaïque de 26 MW sur le site de Kom Ombo, signée en septembre 2018 (sur financements AFD, réalisé par l'entreprise espagnole TSK) et le projet éolien de 200 MW sur financements AFD, BEI, KFW et UE (267 M€ + 104 M€ de la NREA), pour lequel les travaux doivent débiter en 2019.

La NREA est également chargée d'encadrer l'émergence du secteur privé qui doit à terme porter l'essentiel des projets d'énergies renouvelables. Elle a ainsi lancé en septembre 2016 le programme de tarifs de rachat garantis (Feed-in-Tariffs) pour les producteurs indépendants afin de favoriser l'installation de 2GW de centrales photovoltaïques et 2GW de centrales éoliennes. Les accords de FiT ont été finalisés en octobre 2017 pour les projets photovoltaïques avec 1,45 GW de projets sécurisés dans la zone de Benban, site de 37 km<sup>2</sup> au nord d'Assouan. Au total, **32 SPV ont été constituées pour un investissement de 2,5 mds\$ soutenu par les IFIs** (EBRD, FMO, GCF, ICBC, Proparco, IFC, AIIB, GGF, AfDB, CDC, FinnFund, Arab Bank, OeOB, ICCF) et **banques commerciales locales et étrangères**. Leur mise en service et connexion au réseau est prévue pour 2019-2020 et fera de Benban le plus important site photovoltaïque au monde.

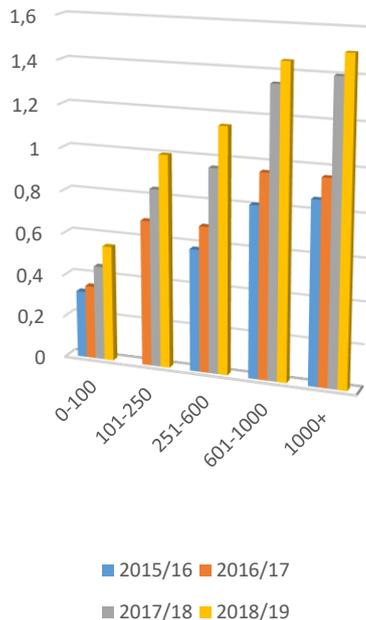
Malgré la mise en place du programme FIT, aucun projet éolien n'a vu le jour dans ce cadre compte tenu des tarifs proposés. **La NREA et EETC (Egyptian Electricity Transmission Company)<sup>1</sup> ont donc favorisé l'émergence de projets privés en BOO (Build, Own, Operate) pour l'éolien** avec des tarifs de rachat négociés et entérinés dans le cadre de PPA (Power Purchase Agreement) sur 20 ans avec EETC. Les projets de centrales éoliennes se regroupent sur les sites de Ras Gharib et Gabal El Zeit, sur la rive occidentale du Golfe de Suez. **Le premier d'entre eux a été signé en novembre 2017 par le consortium Engie (40% chargé de l'exploitation) Toyota-Tsusho (40%) et Orascom (20%) pour l'installation d'une ferme de 262 MW sur le site de Ras Gharib**. Un premier accord pour une extension de 500 MW a également été signé en juillet 2018 par ce même consortium. Un projet similaire a été signé depuis par la société néerlandaise Lekela Powers pour un projet 250 MW à Ras Gharib. Plusieurs autres projets sont également en négociation sur ce modèle : 800 MW Ras Gharib pour un consortium entre le Japonais Marubeni, l'Emirati Masdar et l'Egyptien Elsewedy, 500 MW sur le même site par le Saoudien ACWA Power et 320 MW à Gabal El Zeit par Italgen. Enfin, le contrat de développement de différents sites éoliens pour un total de 2GW par Siemens, attendant au contrat des trois centrales thermiques, a été renégocié d'EPC à BOO avec les nouveaux accords finalisés en septembre 2018. **A terme, il est prévu que le site de Ras Gharib accueille 7,2 GW d'installations éoliennes et Gabal El Zeit 2,2 GW.**



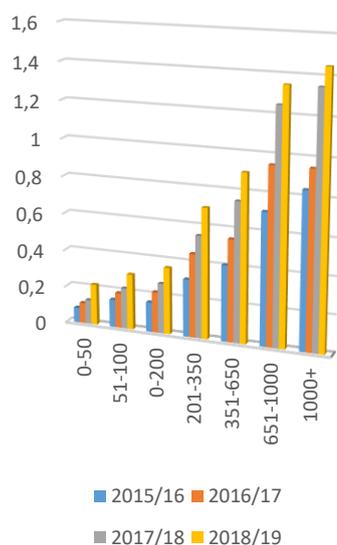
Carte du potentiel solaire en Egypte. Les sites de Benban et Kom Ombo sont situés dans la deuxième tranche avec le plus fort ensoleillement. Ce potentiel décroît progressivement sur un axe sud-nord.  
Source NREA : 2016

L'achèvement du programme FiT et la réussite des BOO a poussé les autorités à généraliser ce modèle plus flexible pour les futurs projets de développement des énergies renouvelables, y compris le photovoltaïque et les centrales solaires thermodynamiques. C'est ainsi que l'ensemble des **nouveaux appels d'offres sont désormais basés sur l'enchère sur les tarifs rachat pour les projets supérieurs à 20MW**. Le premier projet de centrale solaire proposé dans ce cadre est celui de Kom Ombo, au nord d'Assouan, pour le développement de 600 MW sur 7 km<sup>2</sup>. Les offres ont été remises pour la première tranche de 200 MW mais les tarifs de

<sup>1</sup> La NREA étant propriétaire du terrain et EETC en charge du raccordement au réseau et de la négociation du PPA.



Augmentation des prix de l'électricité pour les usagers commerciaux (tranches de consommation en kWh en abscisse - tarifs en livres égyptiennes en ordonnée).  
Source : Service Economique



Augmentation des prix de l'électricité pour les usagers résidentiels (tranches de consommation en kWh en abscisse - tarifs en livres égyptiennes en ordonnée).  
Source : Service Economique

rachat proposés dans les différentes offres remises le 1<sup>er</sup> août 2018 sont plus élevés que le **plafond fixé par le gouvernement égyptien : 2,5 cts par kWh pour les projets photovoltaïques** tandis que les offres s'échelonnent entre 2,79 cts et 3,4. Un appel d'offres pour une centrale solaire thermodynamique de 100 MW doit également être lancé en 2019. L'objectif est également de permettre le développement de projets en moyenne Égypte, sur les rives est et ouest du Nil, où les surfaces exploitables sont bien plus vastes mais le potentiel solaire et éolien bien plus faible que sur les premiers sites de développement, nécessitant pour EETC d'accepter des tarifs de rachat plus élevés.

Afin de permettre le **développement de projets privés à petite échelle (agriculture, complexes touristiques isolés, immobilier)**, la NREA a également mis en place un système de **net metering**, permettant de reverser sur le réseau les surplus d'électricité produite afin d'obtenir des crédits de consommation d'électricité lorsque la production est insuffisante. L'objectif principal est de remplacer progressivement les générateurs des pompes d'irrigation isolées dont le diesel importé représente 300 M\$ chaque année pour une capacité totale de 2GW. Actuellement, les installations individuelles représenteraient entre 35 et 40 MW.

*Des projets de développement de la génération nucléaire et hydroélectrique à partir de 2024*

Pour renforcer sa sécurité énergétique, l'Égypte **ambitionne de générer 10% de son électricité grâce au nucléaire d'ici 2030**. Le **contrat de la centrale nucléaire de Dabaa** signé en décembre 2017 entre le ministère de l'Électricité et Rosatom, d'un **montant total de 25 mds\$, prévoit l'installation de quatre réacteurs nucléaires** de 1,2 GW (4,8 GW au total). Le premier réacteur devrait entrer en service en 2026 et le dernier en 2029, sous réserve de conclusion des accords financiers qui prévoiraient un financement russe à hauteur de 85% du montant du projet.

**Le barrage d'Assouan dispose d'une capacité installée de 2.1 GW par an** (4,6 % de l'électricité produite en 2017). Dans la logique de diversification du mix électrique, l'Égypte a lancé en 2015 le **premier projet de centrale de pompage-turbinage** (bassin d'accumulation relié à une centrale hydroélectrique) d'Ataqa, dans le golfe de Suez. Ce projet, d'une capacité de 2,4 GW, dont la mise en service est prévue pour 2024, avoisinerait les 2,7 mds\$, principalement sur financements de la China Exim Bank. Le consortium entre AF Consult Switzerland et le français Artelia a été retenu en février 2018 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage tandis que le groupe chinois Sinohydro serait en charge de la réalisation du projet. Un contrat avec clause de condition suspensive a été signé à l'occasion du déplacement du Président Sissi en Chine le 3 septembre dernier, sous réserve de conclusion des accords financiers, en particulier d'un accord sur l'apport égyptien.

*Avec l'augmentation des capacités de génération, une stratégie de hub régional en question*

**L'Égypte ambitionne de devenir à moyen terme un acteur central du marché régional de l'électricité**, à l'image de sa stratégie sur le marché du gaz. Au-delà de l'impératif développement des infrastructures d'interconnexion, les différents projets semblent actuellement se heurter aux stratégies de développement de leurs propres capacités de génération des principaux pays de débouchés envisagés (Arabie Saoudite, Jordanie). Aussi, les pics de consommation ayant lieu à la même période (estivale) dans la région, la question de l'évacuation des surplus doit se porter vers les pays connaissant leurs pics de consommation à la période hivernale. **Le projet le plus crédible semble donc être l'interconnexion envisagée avec l'Europe, via Chypre et la Grèce, pour lequel un premier MoU a été signé en février 2017 entre EEHC et CCEAI (Cyprus Company Euro Africa Interconnector)**. Le projet consiste



Lettre économique d'Égypte n°88 – Septembre 2018 © DG Trésor

en un **câble terrestre et sous-marin d'une longueur de 1,700 km (capacité : 2,000MW ; transmission : 17,5TWh)** et le montant total du projet est estimé à 4 mds\$ (connexion Grèce et Chypre incluse) et les premières études ont été remises en juin 2018.

*La libéralisation du secteur se poursuit pour maintenir la dynamique de transformation du secteur*

Avant même le lancement du programme d'ajustement du FMI, l'Égypte, a initié la privatisation du secteur **afin de le rendre plus compétitif et attirer les investissements dans le processus de modernisation**. En 2015, le gouvernement a ainsi approuvé la loi 87/2015 pour restructurer le marché sur une période de huit ans devant aboutir à **terme à séparer les activités de transport (EETC) des activités de génération et de distribution (EEHC). EETC devrait progressivement devenir un opérateur indépendant** via la création de deux marchés : l'un où les grands consommateurs pourront directement se fournir en électricité chez les compagnies génératrices, le second, régulé, où les consommateurs s'adresseront directement aux entreprises de distribution.

Dans le cadre du programme FMI engagé en novembre 2016, **le gouvernement mène une politique de réduction des subventions publiques** afin de réallouer une partie de ces fonds vers les investissements pour la génération, le réseau et la distribution. **Les prix de l'électricité ont ainsi poursuivi leur hausse (26,6% en moyenne) en juin 2018, la troisième depuis le début du programme du FMI**. Pour le secteur résidentiel, elle est comprise entre 7% et 69% en fonction des tranches de consommation, tandis que pour le secteur non résidentiel, elle s'échelonne de 7 à 22%. **L'objectif de suppression définitive des subventions a été fixé à juin 2022**, en raison de son fort impact social et économique. Le montant des subventions au secteur était de **32 mds LE en 2017/18** (2,6% des dépenses budgétaires), la baisse intervenue devrait permettre de le diviser par deux à **16 mds LE en 2018/19** (1,1% des dépenses budgétaires).

[Retour sommaire](#)

## Actualité juridique

*Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Économique*

### La création d'un fonds souverain égyptien (Fonds « Misr »)

Dans le cadre du plan de développement « *Egypt Vision 2030* », la loi n° 177/2018 concernant la création d'un fonds souverain égyptien dénommé « Fonds Misr » a été promulguée et publiée au journal officiel le 18 août 2018. En s'inspirant d'autres expériences internationales, **le gouvernement égyptien a décidé de créer pour la première fois un fonds** doté d'une personnalité juridique indépendante, ayant **pour but d'améliorer le développement économique du pays**.

A la différence des fonds souverains « classiques » qui réinvestissent leurs excédents budgétaires, le fonds égyptien sera chargé de la gestion de tous les biens étatiques (y compris inexploités) à rentabilité économique. Sur le long terme, le gouvernement souhaite aussi donner une dimension internationale à ce fonds. En effet, la loi octroie le **droit de coopérer et participer avec des fonds souverains arabes et étrangers**, diverses institutions financières et le secteur privé pour investir localement et à l'étranger. De plus, il prévoit également

Omar Adel

[omar.adel@gide.com](mailto:omar.adel@gide.com)

Mariam Helal

[mariam.helal@gide.com](mailto:mariam.helal@gide.com)

EAH & Associates in association with  
Gide Loyrette Nouel



l'investissement dans des instruments financiers tels que les obligations gouvernementales et les titres.

De ce fait, **le Fonds Misr est géré par un conseil d'administration et une assemblée générale**. Le conseil d'administration du Fonds Misr est établi par décision du Président de la République sur proposition du Premier Ministre. Il est composé du Ministre de la planification (président non exécutif), de cinq experts indépendants et d'un représentant de chacun des ministères de planification, des finances et d'investissement. Le conseil d'administration a le pouvoir de déterminer les politiques générales du Fonds Misr et de surveiller sa gestion pour assurer la réalisation de ses objectifs.

S'agissant de l'assemblée générale du Fonds Misr, **elle est établie par décision du Président de la République**. Elle est présidée par le Premier Ministre, et composée des Ministres de la planification, des finances et d'investissement, un des vice-gouverneurs de la Banque Centrale ainsi que sept experts nommés par le Premier Ministre. Ses missions consistent notamment dans l'approbation du budget et l'évaluation de la performance du Fonds.

La Loi permet au Fonds Misr de créer des fonds subsidiaires ou des sociétés, de manière unilatérale ou en association avec d'autres fonds, banques ou institutions financières égyptiennes ou étrangères. **Le Fonds Misr, ses fonds subsidiaires et les sociétés qu'il crée sont tous considérés comme des personnes de droit privé non-soumise aux règles applicables aux organes étatiques, nonobstant le pourcentage de la part de l'État dans ces entités**. En conséquence, le Fonds Misr et ses filiales auront une grande marge de manœuvre en ce qui concerne l'achat, la vente ou l'exploitation de leurs biens, sans préjudice à la valeur de marché applicable.

Le Fonds Misr est doté d'un budget indépendant préparé conformément aux normes comptables égyptiennes. **Les comptes du fonds seront contrôlés et vérifiés par deux réviseurs, le premier est nommé par l'Autorité centrale des comptes tandis que le deuxième est enregistré auprès de la Banque Centrale ou l'Autorité de Régulation Financière (FRA)**. Enfin, une exonération fiscale est accordée aux transactions intra-fonds et aux entités détenues à 100% par le fonds. Le régime fiscal n'est cependant pas clairement défini à ce jour.

Les attributions du fonds souverain semblent s'entrecroiser avec des entités publiques d'ores et déjà mobilisées pour gérer les actifs de l'Etat.

Ainsi, les secteurs désignés prioritaires pour le fonds (industries chimiques, pharmaceutiques et touristiques) sont sous la tutelle du **ministère de Secteur Public des Affaires**. **La non-représentation de ce ministère au sein du Conseil d'Administration ou l'assemblée générale du fonds pose la question de son rôle à court et moyen-terme**.

Selon la Ministre de la planification, la **Banque Nationale d'Investissement** (<http://www.nib.gov.eg/>), établissement public impliqué dans le développement des infrastructures, serait chargée de la gestion des petits actifs inexploités en coopération avec des sociétés de gestion tandis que les actifs importants seront mis à disposition du fonds, la **délimitation des plafonds et des rôles restant à clarifier**.

Enfin, le rôle de **NI Capital** (<http://www.nicapital.com.eg/>), institution financière fondée en 2015 par la Banque Nationale d'Investissement, est également confus. Mandatée par le Conseil des Ministres en 2017 pour préparer les opérations d'IPO, cette institution agit comme **conseil du gouvernement en matière de gestion d'actifs publics**.

[Retour sommaire](#)

**Brèves et indicateurs**

Tarek Gharib

[tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr](mailto:tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr)**Brèves économiques**

- Moody's a maintenu à l'identique la note souveraine de l'Égypte (B3). La perspective dont elle est assortie a été relevée de « stable » à « positive ».
- D'après Reuters, le montant des recettes touristiques est passé de 2,7 mds\$ au premier semestre 2017 à 4,8 mds\$ au premier semestre 2018, soit une augmentation de 77%. Quant au nombre des visiteurs, il est passé de 3,5 à 5M dans le même temps, soit une augmentation de 41%.
- Le *Purchasing Managers' Index* est passé de 46,9 au cours des huit premiers mois de l'année 2017 à 49,8 au cours des huit premiers mois de l'année 2018.
- Calculé en termes nets, le montant des avoirs extérieurs (or inclus) de la Banque Centrale est passé de 36,1 Mds\$ (soit 6,1 mois d'importation de biens et services) à la fin du mois d'août 2017 à 44,4 mds\$ (soit 6,8 mois d'importation de biens et services) à la fin du mois d'août 2018.
- Le CIRDI (instance de conciliation et d'arbitrage située dans l'orbite de la Banque Mondiale) vient de condamner l'Égypte à payer 2 mds\$ à Union Fenosa Gas, Joint-Venture associant ENI (entreprise de droit italien) et Naturgy (entreprise de droit espagnol). Union Fenosa contrôlait à 80 % l'usine de LNG de Damiette et en assurait l'exploitation jusqu'à ce qu'*Egyptian Natural Gas Holding Cy* (EGAS) suspende *sine die* ses livraisons de gaz en 2013.
- Calculée en glissement annuel, l'inflation a été ramenée de 31,9% au mois d'août 2017 à 14,2% au mois d'août 2018. Calculée en moyenne sur les huit premiers mois de l'année civile, elle a été ramenée de 30,6% en 2017 à 13,9% en 2018.
- Le montant des titres publics qui sont détenus par les non-résidents est passé de 238,5 mds d'EGP (soit 13,37 mds\$) à la fin du mois de juillet 2017 à 269,1 mds d'EGP (soit 15,1 mds \$) à la fin du mois de juillet 2018.
- Le montant de la dette extérieure serait passé de 79,3 mds\$ (soit 33,6 % du PIB) à la fin du mois de juin 2017 à 92,6 mds\$ (soit 37,2 % du PIB) à la fin du mois de juin 2018.
- L'Égypte et Chypre ont signé un accord portant sur la construction d'un pipeline permettant de relier le champ d'Aphrodite aux terminaux égyptiens de LNG. Le montant du projet est évalué à 1 md\$.
- Le montant des recettes dégagées par l'exploitation du Canal de Suez est passée de 917,7 M\$ au cours des deux premiers mois de l'année fiscale 2017/2018 à 995,5 M\$ au cours des deux premiers mois de l'année fiscale 2018/2019.
- Un consortium associant Noble Energy (opérateur de droit américain), Delek Drilling (opérateur de droit israélien) et Egyptian East Gas Co (opérateur de droit égyptien) est parvenu à un accord pour racheter 39% du capital d'East Mediterranean Gas Company (EMG), qui a construit et exploité jusqu'en 2012 le gazoduc reliant El Arish (Égypte) à Ashkelon (Israël). Les livraisons de gaz en provenance des champs de Tamar et de Léviathan à l'Égypte pourraient commencer dans le courant du second semestre 2019.

[Retour sommaire](#)


**Brèves et indicateurs**
**Indicateurs économiques**

Indicateurs trimestriels		Jan-Mars 2017	Avril-Juin 2017	Juil-Sept 2017	Oct-Déc 2017	Jan-Mars 2018
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		4,3	5	5,2	5,3	5,4
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-9,2	-8,4	-8,9	-9,8	-9,3
	<i>dont hydrocarbures</i>	-1,4	-1,1	-1	-1,2	-1,2
	Balance des services	2	2,3	2,8	2,5	2,5
	<i>Revenus du tourisme</i>	1,3	1,5	2,7	2,3	2,3
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,2	1,2	1,4	1,4	1,4
	Transferts privés (nets)	4,6	4,8	5,9	7,1	6,4
	Compte courant	-3,5	-2,4	-1,6	-1,8	-1,9
	Compte de capital et financier	7	4,4	6,2	4,2	8,6
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	2,3	1,3	1,8	1,9	2,3
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	7,6	8,2	7,5	0,5	6,9
Balance des paiements	4	2,7	5,1	0,5	5,4	
Indicateurs mensuels 2018		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	13,1	11,4	14,4	13,5	14,2
	Inflation sous-jacente	11,6	11,1	10,9	8,5	8,8
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	16,75	16,75	16,75	16,75	16,75
	Taux de refinancement	17,75	17,75	17,75	17,75	17,75
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	21,70	21,05	20,87	20,91	20,63
	LE pour 1USD	17,68	17,80	17,87	17,89	17,88
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		44,03	44,10	44,26	44,3	44,4

Notation de la dette souveraine <i>Note, perspective et date</i>	Standard & Poor's	B	stable	13/05/2018
	Fitch	B	positive	16/01/2018
	Moody's	B3	positive	28/08/2018

[Retour sommaire](#)
**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à [jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr](mailto:jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr)).

**Clause de non-responsabilité**

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.


**Auteur : Service Economique du Caire**
**Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire**
**Rédigée par : Bassem Aly Youssef, Kévin Besançon, Tarek Gharib**
**Revue par : Isabelle Rose**
**Version du 30/09/2018**